

## LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Ces principes sont issus de l'histoire et du projet politique de l'AGASEF. Ils se superposent et sont étroitement liés les uns aux autres.

### La dimension territoriale de l'action sociale

L'AGASEF conçoit son intervention à partir d'un territoire défini. Il y a la personne, sa famille et le milieu dans lequel elle vit. Le territoire est le berceau d'une action sociale cohérente et coordonnée. La délimitation territoriale permet d'identifier les différents acteurs présents, les problématiques, les actions sociales et éducatives à élaborer en partenariat.

### L'Action Sociale cohérente et coordonnée

L'action sociale et éducative est le fruit d'une mise en synergie des compétences des différents acteurs, institutionnels et habitants. Il ne s'agit pas d'assister, mais de s'appuyer sur l'existant, sur les initiatives et les savoirs faire pour élaborer une action commune. L'AGASEF soutient la mise en œuvre d'une action sociale dans laquelle chaque acteur assume sa responsabilité. Le développement social local est au cœur de la pratique professionnelle de l'association.

### Le partenariat

Le travail social entrepris par les équipes de l'AGASEF est mené en partenariat avec les habitants et les autres intervenants institutionnels. La mise en synergie s'instaure déjà au niveau politique de l'association. Les habitants et les représentants de ces institutions sont présents au sein du conseil d'administration.

### L'Autonomisation des personnes

Etre autonome, c'est être devenu capable d'une existence sociale positive : gagner sa vie, avoir ses propres projets, pouvoir les réaliser de sa propre initiative et savoir se référer à la loi commune pour répondre de ses propres actes.

### La responsabilisation

La responsabilité est l'apanage d'une personne, sujet qui se comprend d'abord comme l'auteur de l'ensemble de ses actes : pensées, paroles, actions et qui est capable d'initiatives. La responsabilité se construit en lien avec la constitution de l'identité. L'individu se désigne comme auteur de son action et sujet de son pouvoir – faire.

En termes d'accompagnement social et éducatif, pour favoriser une démarche de responsabilisation, l'AGASEF défend la mise en place d'un accompagnement défini dans le temps et dont l'objectif est préalablement défini communément par le travailleur social et la personne. La responsabilité pour l'éducateur est de pouvoir répondre, se positionner, afin de laisser à la personne la possibilité de son choix.

### La dimension collective

Le travail avec les groupes est essentiel. La dimension collective définit le vivre ensemble dans un ensemble social évoluant rapidement.

### L'adaptation aux besoins

L'association a la volonté de répondre aux évolutions des besoins des personnes qu'elle accompagne. Cette adaptation exige une souplesse de fonctionnement et une capacité à s'autoriser à créer.

## NOS MISSIONS

Prévention Spécialisée auprès des jeunes âgés de 15 à 25 ans en risque de marginalisation

Médiation Educative et Sociale auprès des communes de la couronne stéphanoise

Accompagnement des familles dans le cadre de la prévention de la radicalisation

Accompagnement social et professionnel auprès des personnes bénéficiaires du RSA

Action éducative auprès d'enfants et de leurs familles dans le cadre du dispositif de la protection de l'enfance

Action éducative dans le cadre des mesures de Réparation Pénale auprès des jeunes ayant commis une infraction

Animation de l'expe «Ensemble, parlons-en !» auprès des élèves ligériens

Pole d'Animation Sociale Globale sur Montreynaud

## LE PROJET D'ORIGINE

Dans les années 50, la crise du logement et l'immigration due au travail entraînent aux abords de la ville de Saint-Etienne, la constitution de bidonvilles. Face aux conditions de vie désastreuses des populations, les pouvoirs publics : la ville de Saint-Etienne, la Caisse d'Allocations Familiales et les bailleurs sociaux, décident de construire des cités de transit, afin de reloger temporairement les familles.

En 1969, ces mêmes institutions créent l'A.G.A.S.E.F pour mettre en place une action sociale «dédiée» au sein de la cité de transit de Reveux-La Beaume à la périphérie des communes de St Jean Bonnefonds et Saint-Etienne. L'objectif de cet accompagnement est de permettre aux populations habitant ces cités d'intégrer à terme un logement durable.

C'est bien cette histoire particulière et ce contexte qui expliquent le contenu actuel du projet associatif.

## NOS COORDONNEES

**Pole Insertion**  
15 rue Léon Blum - 42000 SAINT-ETIENNE

**Pole Protection de l'Enfance**  
7A, rue Chomier - 42100 SAINT-ETIENNE

**Services Réparation Pénale**  
7A, rue Chomier - 42100 SAINT-ETIENNE

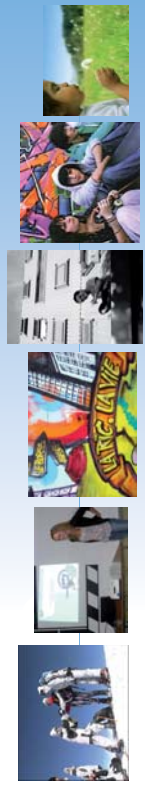
Pole Animation Sociale Globale  
1 Allée Giuseppe Verdi - 42000 SAINT-ETIENNE

**Pole Prévention**  
15 rue Léon Blum  
42000 SAINT-ETIENNE

**Contrats d'interventions Territorialisés**  
St Etienne Nord-Ouest  
57 rue Pallaut de Besset - 42000 SAINT-ETIENNE

**La Ricamarie**  
1-rue-Jean-Romeas - 42150 LA RICAMARIE

**Le Chambon - Feugerolles**  
7 Allée des Platanes  
42500 LE CHAMBRON FEUGEROLLES



## Le Projet Associatif

En 1969, l'AGASEF est créée pour mettre en place un accompagnement social au sein de la cité de transit.

L'action de l'AGASEF s'inscrit donc initialement dans le cadre juridique concernant la résorption de l'habitat insalubre. A cette époque, les pouvoirs publics auraient pu faire appel à des associations existantes. Mais, ils décident de créer l'AGASEF, association d'accompagnement social spécifique, qui a pour but de mettre « en synergie » les acteurs situés en amont et en aval, afin de mettre en place une action qui doit être une « action globale », au sens large, pensée pour être efficace sur un territoire défini qui est à l'origine la cité de transit. La dénomination même de l'association reflète la mise en œuvre de cette action sociale globale et partenariale sur un territoire donné : Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux.

A l'origine, cette synergie regroupait en amont, les organismes qui avaient le souci de faire avancer la résorption d'un bidonville ou qui étaient intervenus dans le cadre d'une aide aux personnes. Il s'agissait des promoteurs au sens large. Les sociétés H.L.M constituaient l'aval du dispositif.

Dès lors et aujourd'hui encore, l'AGASEF est une association ayant pour caractère l'action sociale qui regroupe en synergie des organismes ou des personnes qui, d'une façon ou d'une autre, sont acteurs politiques ou exécutants de l'action sociale au sens large.

L'A.G.A.S.E.F, association à caractère social, créée pour un problème spécifique et dans des conditions conjoncturelles particulières, est l'appendice, la résultante d'un mouvement plus vaste. Ce mouvement a pour finalité la résolution ou l'amélioration de la situation des familles défavorisées.

Les valeurs qui sous-tendent les actions de l'association sont :

- ▣ la promotion des habitants,
- ▣ la responsabilisation des individus et des groupes,
- ▣ le respect des droits fondamentaux des personnes,
- ▣ la création

Notre projet politique associatif et nos valeurs expliquent nos principes d'intervention

*En ce qui concerne le fondement juridique :*

*Une circulaire d'avril 1972 dite «action socio-éducatives», confirmera quelques années plus tard le motif d'existence et le fonctionnement de l'AGASEF. En effet, ce texte juridique indique : « L'action socio éducatrice a un rôle déterminant à jouer dans la préparation des habitants de la Cité au logement définitif. Son objectif sera de faciliter la promotion des familles en vue de leur insertion. L'équipe d'action socio-éducative n'interviendra pas seulement pour faciliter l'adaptation au logement (éducation ménagère, travail en liaison avec le gérant), mais dans tous les domaines où une amélioration des conditions de vie est possible : santé, vie culturelle, emploi, etc. Elle se refusera à toute forme d'assistance qui nuirait à la promotion. Les équipes d'action socio-éducatives seront rattachées à des organismes ou des associations spécialisées. Dans ce cas, elles mèneront leur tâche en liaison constante avec les services de secteur, tout spécialement ceux du lieu d'accueil définitif dès que celui-ci est connu ».*

## Les Evolutions

Pour répondre aux besoins des populations, l'AGASEF a constamment évolué, tout en conservant une vision territoriale et globale de l'action sociale.

En 1969 - 1970, les membres de l'AGASEF recrutent le premier salarié, éducateur spécialisé, afin qu'il développe au sein de la cité de transit des actions de prévention primaire. S'adressant aux jeunes, il a le souci de mettre « en synergie » les différents acteurs et organismes du territoire. Ce qui entraîne en 1975, la décision du conseil général de la Loire d'habiller l'A.G.A.S.E.F pour mettre en place un service de prévention spécialisée

**Dans ce même mouvement en 1990, l'AGASEF est conventionnée par le Conseil Général pour procéder à l'instruction et l'accompagnement social renforcé des allocataires du RMI. Début 2008, nous avons répondu à l'appel d'offre concernant la mise en œuvre des bilans socioprofessionnels et définition de parcours.**

En 2003, l'AGASEF poursuivant son objectif de promotion et de responsabilisation des jeunes met en place les mesures de réparation pénale, après avoir été habilitée par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Un nouveau partenariat avec la PJJ se concrétise par le traité de fusion absorption de l'ADAJ, association qui porte l'action intitulée « expo 13-18, questions de Justice ». Au 1er janvier 2007, l'AGASEF porte cette action et entretient alors une collaboration forte avec les établissements scolaires ligériens.

En avril 2015, suite à l'interpellation des quatre financeurs de l'AGASEF, mise en place par l'AGASEF en 1995, en liquidation judiciaire, Préfecture, Conseil départemental, CAF de la Loire et Mairie de Saint-Etienne, l'AGASEF ré-intervient sur le quartier de Montreynaud. L'intervention doit permettre de maintenir une continuité des accueils et services en direction des jeunes; d'accompagner le processus de responsabilisation des habitants, de renforcer le partenariat des différents acteurs qui ont une mission éducative et qui interviennent sur le territoire de Montreynaud.

Parallèlement, l'AGASEF créée au sein d'autres cités de transit des locaux sociaux, envisagés comme les piliers de l'action sociale globale. Par la suite, la ville de Saint-Etienne a sollicité l'association à plusieurs reprises pour gérer directement des centres sociaux en difficultés. Fidèle à son objectif de responsabilisation, peu à peu, l'AGASEF a transmis aux habitants la gestion directe de ces structures.

Cette appréhension territoriale et globale de l'action sociale a amené l'association à s'intéresser aux adultes, habitants des cités. Dans sa volonté d'autonomie des personnes, l'association a mis en place des outils éducatifs favorisant l'insertion professionnelle. En 1980, l'AGASEF crée une entreprise d'insertion, la SFVP, puis en 1993 Loire Service Environnement et développe un partenariat avec les acteurs du monde économique.

Enfin, en 2008, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 concernant la rénovation de la protection de l'enfance et dont le contenu souligne l'importance de la dimension territoriale et partenariale de l'action éducative, le Conseil Général de la Loire propose à l'AGASEF de créer un service AEMO/AED. En 2010, le Service AED/AEMO Soutien Familial de Proximité avec Hébergement voit le jour. Cette nouvelle mesure vise à apporter de la souplesse au dispositif de protection, en permettant une graduation des réponses pour les adapter aux différentes situations des enfants, des adolescents et à celles des parents.

